

*Initiatives ministérielles*LA QUANTITÉ D'EAU DU LAC MICHIGAN ACHEMINÉE PAR
LE CHICAGO SHIP CANALQuestion n° 171—**M. Milliken:**

Pour a) 1985, b) 1986, c) 1987, d) 1988, e) 1989 jusqu'à ce jour, quelle a été, par mois, la quantité d'eau du Lac Michigan acheminée par le *Chicago Ship Canal*?

L'hon. Lucien Bouchard (ministre de l'Environnement): La dérivation de Chicago, commencée en 1848, détourne une partie des eaux du lac Michigan à Chicago vers la voie navigable de l'Illinois pour des fins de consommation domestiques, d'évacuation des eaux usées et de navigation ainsi que pour la production d'hydro-électricité. La voie navigable est reliée au cours supérieur du fleuve Mississippi. Avant 1900, 500 pieds cubes d'eau par seconde (pi^3/s) étaient ainsi détournés. Lorsque la construction du canal de navigation et d'évacuation des eaux usées a été terminée, le volume de l'eau détournée a augmenté progressivement pour atteindre environ 10 00 pi^3/s en 1928. À la suite de contestations d'autres États (surtout du Wisconsin), la Cour suprême des États-Unis a rendu plusieurs décrets (en 1922, 1925, 1930 et 1967). Le décret de 1967 portait que, à partir du 1^{er} mars 1970, le volume des eaux détournées serait limité à environ 3 200 pi^3/s . En 1980, une décision de la Cour modifiant le décret permettait d'utiliser une période de 40 ans afin de calculer le débit moyen des eaux détournées à long terme pour des fins de conformité.

Le lac Michigan se trouve sur le territoire des États-Unis, et ses eaux ne sont pas considérées comme des «eaux limitrophes», comme celles dont il est question dans le Traité de 1909. Toutefois, comme il est relié au lac Huron et qu'il se jette dans ce lac ainsi qu'en aval, le reste du réseau des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent s'en ressent. Actuellement, comme le débit des eaux détournées est de 3 200 pi^3/s , le volume d'eau qui s'écoule dans le réseau hydrographique des rivières St. Clair et Détroit est réduit de 1,7 p. 100, dans la rivière Niagara, de 1,5 p. 100, et dans le fleuve Saint-Laurent, de 1,3 p. 100.

Un débit de 3 200 pi^3/s est équivalent à 7,8 milliards de litres par jour, ou 1,7 milliard de gallons impériaux par jour.

[Traduction]

M. Cooper: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. Paproski): On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, je désire présenter à nouveau la demande que j'ai faite hier. Je pense que vous avez reçu mon avis.

M. le Président: Je remercie le député. Comme les autres députés le savent, le député de Cape Breton Highlands—Canso a demandé à plusieurs reprises un débat d'urgence sur la question des pêches dans les provinces maritimes et à Terre-Neuve et au Labrador. J'accepte sa demande et je fixe ce débat à lundi 20 heures.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 3 novembre, de la motion de M. Masse: Que le projet de loi C-40, Loi concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication, soit maintenant lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Le président suppléant (M. Paproski): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les initiatives ministérielles seront prolongées de 39 minutes. En conséquence, l'heure des initiatives parlementaires débutera à 14 h 39.

Quand la séance a été levée à 15 heures, le vendredi 3 novembre, l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Communications avait terminé son discours. C'est maintenant la période des questions et observations faisant suite au discours du député. S'il n'y en a pas, la présidence accordera la parole à d'autres députés. Le député de Winnipeg.

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir dans ce débat, que je considère comme important. Je dois dire tout d'abord que je trouve le processus extrêmement lent. Il y a eu un projet de loi à la législature précédente, et celui-ci est le successeur de celui qui a resté en plan à la fin de la dernière législature. Il est revenu à la Chambre le 3 novembre. Noël approche, et nous essayons de faire de notre mieux simplement pour terminer la deuxième lecture. Je trouve la démarche lente et frustrante. Je pense parfois que les petits jeux auxquels se livre le gouverne-